

Ti douar Alré veut « faire partie du paysage »

L'association a tenu son assemblée générale en visio, mercredi. L'occasion de dresser le bilan d'une année perturbée par la crise sanitaire et de se projeter vers les prochains grands enjeux.

Reportage

Une année compliquée...

Il y a un an, quand débutait le premier confinement, le Mois du breton, un des moments forts de l'année de Ti douar Alré, s'amorçait. « **Les trois salariés n'ont pas voulu que cela s'arrête et ont développé les activités en ligne** », rembobine Daniel Carré, le président de l'association qui a tenu son assemblée générale en visio, mercredi. Musique, danse, chant, chroniques, discussions... « **Même après le déconfinement, certaines propositions ont continué à se dérouler en ligne.** »

... mais Ti douar Alré tient le coup

« **Financièrement ça va. On a moins de revenus, mais ça ne met pas en danger les trois salariés** », indique Daniel Carré, qui souligne aussi le soutien des collectivités et du public. « **Pour la soirée avec Denez Prigent, à Brec'h, les spectateurs ont préféré garder leur billet pour une autre date plutôt que le remboursement. C'est une belle marque de confiance.** »

Des animations à la carte

Des propositions ont été faites l'été

dernier par la trentaine d'associations qui adhèrent à la Maison de la langue et de la culture bretonne (habituellement elles sont plus nombreuses, autour de cinquante). « **Pas de grands rassemblements ou de danse, mais des balades, des contes en musique, c'est positif** », détaille Daniel Carré. Et la 16^e édition d'Un automne autrement s'est aussi tenue. « **La flamme n'est pas morte du tout** », s'enthousiasme le président.

Et après ?

Il y a le court terme, avec des animations estivales en préparation et, après l'été, Un automne autrement, qui se peaufine déjà. Mais un des grands enjeux à venir pour Ti douar Alré, « **c'est le retour à la liberté** ». C'est la grande question pour l'association.

« **Comment continuer à transmettre, à rassembler, à créer des choses avec les associations, faire du lien entre elles, de même avec les communes et, surtout, comment attirer vers la culture bretonne les nouveaux arrivants sur le territoire, alors qu'on sait qu'on a souvent du mal à brancher les écoliers sur des activités en breton en dehors du temps scolaire... On veut faire partie**



Daniel Carré, président de l'association Ti douar Alré.

PHOTO : QUEST FRANCE

du paysage. » Daniel Carré craint un « **nivellement par le bas** », comme il a pu être observé lors des précédentes sorties de crise, les deux guerres mondiales notamment. « **Certains y ont vu l'aubaine de faire du spectacle, mais ça ne fait pas avancer la**

partie culture. » Avec toutes ces questions en tête, « **à nous d'imaginer tout en restant fidèle à notre esprit du breton comme une matière vivante** », termine Daniel Carré.

Marie MERDRIGNAC.

Loi Molac : « C'est un événement majeur dans notre histoire »

La loi Molac, du nom du député morbihannais Paul Molac, concernant la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion, a été votée le 8 avril à l'Assemblée nationale.

Elle confirme le rôle de l'État et des collectivités dans leur mission en faveur de la protection patrimoniale des langues régionales. Elle sécurise l'utilisation des langues régionales dans l'espace public (panneaux signalétiques) et les actes d'état civil, et doit faciliter l'enseignement des langues régionales dans les écoles

publiques et immersives. Enfin, elle rend effectif le versement du forfait scolaire pour les écoles associatives telles que Diwan.

Aux parents d'élèves d'être « actifs »

« **C'est un événement majeur dans notre histoire** », salue, encore étonné du nombre de députés qui ont voté pour, Daniel Carré, président de Ti douar Alré. Il était parvenu à fédérer une quinzaine d'associations, soit 2 000 personnes, pour soutenir ce

projet. « **C'est une loi, c'est important. Mais ce n'est qu'une loi. Ce qui compte, c'est la mise en pratique** », insiste-t-il. Et notamment dans le cadre de l'enseignement. « **La loi Molac donne une lisibilité légale à la demande d'ouverture de classes, de postes supplémentaires.** » C'est donc, selon Daniel Carré, qui a longtemps été enseignant, aux parents d'élèves d'être « **actifs. Tout se joue sur les décrets d'application. À eux d'être attentifs.** »

Il invite à la même attention quant

au versement du forfait scolaire par les municipalités aux écoles associatives. La Maison de pays, elle, va jouer sur d'autres niveaux. « **L'affichage signalétique bilingue par exemple. Jusqu'à maintenant, on faisait tout ça dans une sorte de flou. On disait à Plœmel que cela avait été fait à Pluneret, donc que ça pouvait être fait. Maintenant, on a la loi pour nous, et c'est là la différence fondamentale** », conclut le président.

M. M.